



Candidature du volet L'autonomisation des jeunes - Bourgeon

Résumé du programme

CRÉation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets centrés sur la communauté et dirigés par des jeunes à travers le Canada. Le financement est réparti selon des volets thématiques, en se concentrant sur les lacunes et les besoins financiers spécifiques dans les communautés.

Le volet **L'autonomisation des jeunes - Bourgeon** fournira de petites subventions allant jusqu'à 2500 \$ à des projets dirigés par des jeunes dans des communautés urbaines, rurales et éloignées à travers le Canada. L'objectif de ce volet est de financer des microprojets nouveaux et émergents qui visent à accroître la résilience, l'engagement et le bien-être des jeunes. Les projets doivent être dirigés par au moins deux jeunes Autochtones (âgés de 15 à 29 ans). Les bénéficiaires et les jeunes recevront un mentorat innovant, des formations et des opportunités de renforcement des capacités tout au long du projet. Le L'autonomisation des jeunes - Bourgeon peut être utilisé comme un tremplin pour mettre en œuvre une nouvelle idée ou commencer votre travail avec une idée de projet. Les bénéficiaires qui reçoivent un financement dans le cadre du **L'autonomisation des jeunes - Bourgeon** sont encouragés à postuler pour le **L'autonomisation des jeunes - Fleur** (subventions de 5000\$ dollars) afin de continuer à développer leurs projets et leur impact.

Priorités du volet de subvention

Ce volet a comme priorité de soutenir :

- Les groupes populaires et collectifs autochtones nouveaux et émergents
- Les projets qui testent ou essaient une nouvelle idée
- Les nouveaux groupes qui n'ont jamais mené un projet auparavant
- Les groupes qui n'ont jamais reçu de financement de CREation auparavant

Domaines de concentration du projet

Les projets devront se concentrer sur l'offre de programmes, de formations ou de possibilités de renforcement des capacités pour les jeunes Autochtones. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de projets admissibles. Ces exemples ne comprennent pas tous les types de projets que nous pourrions financer.

- Programmes permettant aux jeunes de participer à des programmes récréatifs, de bien-être et/ou artistique
- Programmes culturels, y compris des cérémonies, des cercles d'enseignement et des activités basés sur l'apprentissage expérientiel
- Des cercles dirigés par des pairs où les jeunes peuvent établir des relations et participer à des activités en ligne
- Programmes intergénérationnels, qui offrent aux jeunes la possibilité de travailler avec les aîné.e.s, les parents, les familles, les enfants, etc.
- Programmes qui améliorent les compétences de leadership chez les jeunes
- Programmes de développement professionnel pour les membres d'un conseil ou d'une organisation jeunesse pour approfondir leurs connaissances sur la gouvernance organisationnelle
- Projets qui visent à rendre les ressources (comme les services de santé mentale) plus sûrs et plus accessibles



Tous les projets financés engagent plus de jeunes, plutôt que juste les leaders de projets.

Admissibilité

CREation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 2 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme Autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, CRE définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant soit en réserve ou hors réserve.

Les groupes et les projets éligibles comprennent:

- Groupes et collectifs de jeunes de base non constitués en société
- Petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : CRE définit une petite organisation comme des groupes qui comptent de 1 à 8 employés à plein temps et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars)
- Conseils Jeunesse

Groupes et projets inadmissibles:

- Particuliers
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dans lesquels la majorité des dirigeants.e.s sont âgés de 30 ans et plus)
- Groupes et organisations non Autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif

Dépenses inadmissibles

CRE ne financera ni les projets de nature politique, ni les projets qui impliquent la distribution de substances contrôlées (l'alcool, du tabac non-traditionnel, de la marijuana, des substances illégales, etc.), ni les activités qui se passent à l'extérieur du Canada (voyages, hébergements, nourriture, etc.)

Les leaders de projets ne peuvent pas recevoir de compensations honoraires de plus de \$500.

Processus de vérification

Les demandes de subvention seront examinées par un comité de subvention communautaire. Ce comité comprend : des membres du cercle consultatif, des membres de la communauté, des jeunes autochtones ainsi que d'autres gardiens du savoir. Tous membres auront de l'expérience quant à la gestion de programmes et d'initiatives, à la supervision de projets et au soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé à 100% de personnes autochtones et un minimum de 75% seront aussi des jeunes.

Renforcement des capacités

Les jeunes seront invités à participer au programme de renforcement des capacités du CRE. Ce programme vise à renforcer les compétences en matière d'administration, de facilitation et d'évaluation des programmes, ainsi qu'à offrir des possibilités d'apprentissage sur la conception des programmes, la gouvernance et la

croissance des organisations, le développement personnel et le leadership des jeunes. Les jeunes auront la possibilité de travailler pour obtenir un certificat dans le cadre de ce programme.

Rapports et évaluation

Il sera demandé aux bénéficiaires de soumettre un rapport :

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : Les bénéficiaires soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant le début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les groupes/conseils/collectifs dont les membres sont âgés de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur.rice externe et, s'ils.elles sont retenu.e.s, recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidat.e.s retenu.e.s âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidat.e.s connaissent déjà ou que le CRE peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un.e membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Libération des fonds

CRE n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

Étapes	1e cycle	2e cycle	3e cycle	4e cycle
Ouverture des candidatures	1 avril 2022	1 juin 2022	1 août 2022	1 novembre 2022
Date limite de candidature	2 mai 2022	30 juin 2022	31 août 2022	30 novembre 2022
Décisions rendues	30 juin 2022	31 août 2022	31 octobre 2022	31 janvier 2023
Date de début du projet	1 juillet 2022	1 septembre 2022	1 novembre 2022	1 février 2023



Date de fin du projet	30 novembre 2022	31 janvier 2023	31 mars 2023	30 juin 2023
Rapport final à remettre	31 janvier 2023	31 mars 2023	31 mai 2023	31 août 2023

Questions

CRE encourage les candidat.e.s à contacter l'organisation s'ils.elles ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à jessica@canadianroots.ca pour parler à un.e membre de l'équipe.